



# **RAPPORT D'ÉVALUATION**

de la Convention de subventionnement 2009-2010

entre

**La République et Canton de Genève**

*ci-après l'Etat de Genève*

\*

**La Ville de Genève**

*ci-après la Ville*

\*

**et le Centre d'Animation Cinématographique**

*ci-après le CAC-Voltaire*

Juin 2010

## TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de l'évaluation.....	3
1.2.	Démarche.....	3
2.	Evaluation.....	4
2.1.	Correspondance entre le projet artistique et culturel du CAC-Voltaire et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques.....	4
2.2.	Relations entre les parties signataires.....	4
2.2.1	Échanges d'informations réguliers et transparents.....	4
2.2.2	Qualité de la collaboration entre les parties.....	4
2.2.3	Remise des documents et tableaux de bord.....	5
2.3.	Respect des engagements mesurables pris par les parties.....	6
2.3.1	Réalisation des engagements du CAC-Voltaire.....	6
2.3.2	Analyse financière.....	7
2.3.3	Réalisation des engagements des collectivités publiques.....	9
2.4.	Réalisation des objectifs du CAC-Voltaire et des attentes des collectivités publiques..	10
3.	Conclusion et perspectives.....	12
4.	Annexes.....	13
	Annexe 1 : Tableau de bord.....	13
	Annexe 2 : Plan financier actualisé.....	14

# **1. Introduction**

## **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 13 octobre 2008, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le CAC-Voltaire ont signé une convention de subventionnement pour les années 2009-2010.

Cette convention arrive donc à échéance le 31 décembre 2010. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats de 2009, ainsi que sur les éléments de 2010 déjà connus.

## **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe.

Les représentants de l'Etat de Genève, de la Ville et du CAC-Voltaire se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend point par point les objectifs définis dans l'annexe 1 de la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par les deux collectivités publiques et le projet artistique du CAC-Voltaire, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations du CAC-Voltaire.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus pour évaluer l'atteinte des objectifs énoncés dans la convention : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel du CAC-Voltaire et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques

La convention confirme que le projet culturel du CAC-Voltaire correspond au cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques, cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (article 2). Atteint

Cet objectif général est atteint dans la mesure où le CAC-Voltaire a suivi son projet artistique et culturel durant la période considérée et sous réserve du point 2.2.2 ci-dessous.

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1 Échanges d'informations réguliers et transparents

Toute modification ou information pertinente concernant l'application de la convention sera communiquée dans les plus brefs délais et par écrit aux personnes de contact (article 20). Atteint

Les informations importantes transmises, telles que la nouvelle présidente du CAC-Voltaire et le nouveau conseiller culturel cinéma à la Ville, ont été communiquées par les parties.

#### 2.2.2 Qualité de la collaboration entre les parties

Il est difficile de définir la qualité de la collaboration entre les parties. Les relations entre le directeur du CAC-Voltaire et les représentants de la Ville et de l'Etat ont parfois été tendues durant la période. Le courrier adressé par le directeur du CAC-Voltaire, en juillet 2009, pour rendre compte de l'activité de l'année précédente, laisse à penser qu'il y a un décalage entre le CAC-Voltaire et les attentes des collectivités en matière de collaboration constructive.

### 2.2.3 Remise des documents et tableaux de bord

Documents à remettre chaque année, au plus tard le 15 mars (article 8) :

- états financiers établis et révisés,
- bilan et les comptes de pertes et profits consolidés,
- rapport d'activités et rapport financier du festival précédent,
- budget biennal actualisé,
- tableau de bord.

Partiellement  
atteint

En 2009, les états financiers révisés et le rapport d'activité 2008 sont parvenus à la Ville et à l'Etat de Genève au début du mois de juillet 2009.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les documents relatifs à 2009 n'avaient pas encore été adressés.

### 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Le CAC-Voltaire s'est engagé à réaliser un certain nombre de prestations. Dans ce chapitre, la réalisation de ces prestations est évaluée essentiellement de manière quantitative et porte sur deux types de données : d'une part, les engagements en termes d'activité, d'autre part, le respect du plan financier élaboré pour la période de la convention avec l'analyse des écarts.

#### 2.3.1 Réalisation des engagements du CAC-Voltaire

Assurer les activités figurant dans l'annexe 1 durant toute la durée de validité de la convention (article 2). Partiellement atteint

Le CAC-Voltaire a assuré une programmation régulière dans les deux salles du Grütli. Le nombre de projections s'est élevé à 2'605 (2'382 projections du CAC-Voltaire + 223 projections dans le cadre des festivals), ce qui est en dessous de la cible fixée à 3'300 projections.

A noter que, suite aux festivals, le public met un certain temps à revenir au CAC-Voltaire. C'est pourquoi la fréquentation est généralement très faible durant une semaine après chaque événement.

Les séances du Cinéma des aînés (à l'Auditorium Arditi-Wilsdorf) continuent de plaire à leur public. Le nombre de spectateurs s'est élevé à 2'820 en 2009.

Sur le plan pédagogique, les objectifs n'ont pas été atteints. Environ 1'300 élèves se sont rendus au CAC-Voltaire en 2009 pour une vingtaine de projections, alors que la cible était de 2'000 élèves pour 50 projections. De même, la collaboration avec la HEAD n'a pas été mise en place comme prévu dans la convention.

Le CAC-Voltaire a bien entendu maintenu la location de films durant la période. Néanmoins, les échéances des droits et leur non renouvellement compte tenu du départ prochain du directeur ont donné lieu à une légère baisse de l'activité. Enfin, le directeur s'est rendu à plusieurs festivals en 2009.

Pour les détails, voir le point 2.4 ci-après et le tableau de bord à l'annexe 2.

Solliciter tout appui financier public ou privé auquel le CAC-Voltaire peut prétendre. Ces appuis financiers ne doivent pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (article 6). Non atteint

Aucune demande d'appui financier hors Ville et Etat de Genève n'a été déposée.

Mentionner le soutien de l'Etat de Genève et de la Ville sur tous les documents promotionnels (article 9). Partiellement atteint

Le CAC-Voltaire mentionne le soutien de l'Etat de Genève et de la Ville sur tous les documents qu'il fait imprimer, hormis les grilles de programmes hebdomadaires. Les prochaines grilles le mentionneront désormais.

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (article 10). Partiellement atteint

L'audit mandaté par la Ville en 2009 relevait que le taux salarial horaire appliqué par le CAC-Voltaire ne tenait pas compte d'une majoration de 3.87% pour le travail durant les jours fériés. Cette majoration ayant été confirmée par un jugement de la Cour d'appel des prud'hommes de Genève, il était recommandé au CAC-Voltaire que le taux horaire soit majoré en conséquence. Le CAC-Voltaire confirme avoir réglé ce point et payé les compléments dus à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, deux contrats de travail n'étaient pas encore signés au moment de l'audit. Le CAC-Voltaire confirme avoir fait le nécessaire depuis.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement (article 13). Atteint

Le CAC-Voltaire ne fait pas d'affichage. Le programme est mentionné dans la presse. Il est également adressé par courrier aux membres de l'association et mis à disposition du public sur une page A4 à l'entrée du Grütli et des deux salles.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues (article 13). Atteint

D'une manière générale, le CAC-Voltaire ne fait pas de publicité pour des annonceurs privés.

Respecter les principes du développement durable (article 13). Atteint

Les éléments mentionnés par l'équipe du CAC-Voltaire sont : la récupération du papier, l'attention particulière à l'extinction des lumières et des machines non-utilisées, la machine à café sans capsules. La marge de manœuvre reste assez faible, mais l'équipe est sensible aux principes du développement durable.

### 2.3.2 Analyse financière

La valeur des prestations en nature est indiquée par les collectivités publiques au CAC-Voltaire. Elle doit figurer dans les comptes du CAC-Voltaire (article 16). atteint

La valeur locative des locaux figure dans les comptes, de même que la valeur de l'affichage sur les colonnes Morris.

Analyse des comptes et explication des écarts avec le plan financier

Voir annexe 2 : plan financier quadriennal actualisé.

Les comptes 2009 provisoires font état d'un résultat positif de 13'491 F. Comme la gestion a été prudente, les charges sont inférieures au budget, notamment les charges liées à l'exploitation des salles qui sont 18% en-dessous du budget. Du côté des produits, on enregistre également une baisse par rapport au budget. Les recettes de billetterie sont inférieures de 12%, les recettes de location de film sont inférieures de près de 40% et il n'y a eu aucune recette liée à des dons ou à du sponsoring.

La baisse des recettes de billetterie est directement en lien avec la baisse de la fréquentation. Quant à la baisse des recettes de locations, elle s'explique par une baisse du rythme des locations car le CAC-Voltaire n'a pas renouvelé certains droits (en effet, les achats de films et de droits sont inférieurs au budget initial).



### 2.3.3 Réalisation des engagements des collectivités publiques

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 269'000 francs pour les deux ans, soit un montant annuel de 134'500 francs. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 742'000 francs pour les deux ans, soit un montant annuel de 371'000 francs (article 15). Atteint

Les subventions de l'Etat de Genève sont conformes à la convention. En ce qui concerne la Ville, celle-ci a même été au-delà de son engagement, puisqu'une augmentation de 4'200 F a été versée en 2010 (ce qui correspond à une indexation de 3,09% de la subvention, comme décidé par le Conseil municipal lors du vote du budget 2010).

Les contributions de l'Etat de Genève sont versées mensuellement. Les contributions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente (article 17). Atteint

Les subventions ont été versées selon le rythme prévu dans la convention.

La Ville met gracieusement à disposition du CAC-Voltaire deux salles de cinéma et un local administratif sis dans la Maison des arts du Grütli. La valeur locative des locaux est estimée à 66'262 francs par an (base 2008). Elle sera indexée chaque année en fonction des informations transmises par la Gérance immobilière municipale (article 16). Atteint

La Ville a mis gracieusement à disposition du CAC-Voltaire les locaux mentionnés dans la convention.

Le CAC- Voltaire met ses salles à disposition de tiers (associations, etc.) selon les conditions suivantes : si les séances sont gratuites, la salle est louée à un prix forfaitaire comprenant l'utilisation du matériel, l'électricité et la mise à disposition de personnel ; si les séances sont payantes, le CAC-Voltaire assume la billetterie et rétrocède le 50% des recettes au tiers.

Dans le cadre des collaborations avec les festivals, le CAC-Voltaire assure la billetterie et rétrocède 50% des recettes au festival concerné. Pour ce qui est des entrées gratuites (accréditations, abonnements, invités, etc.), un système de contremarques est mis en place et le festival paie au CAC-Voltaire un forfait par contremarque .

## **2.4. Réalisation des objectifs du CAC-Voltaire et des attentes des collectivités publiques**

Pour évaluer la réalisation des objectifs du CAC-Voltaire par rapport aux attentes des collectivités publiques, huit critères d'évaluation accompagnés d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été définis conjointement par les parties lors de la négociation de la convention.

### Gestion de deux salles

Indicateurs : voir chiffres du tableau de bord.

### Histoire(s) du cinéma

Montrer et apprendre à aimer l'Histoire du cinéma est au centre des préoccupations du CAC. Durant la période considérée, l'activité a été riche d'évènements, de rencontres et de thématiques.

Indicateurs considérés pour l'année 2009 :

- 13 rétrospectives
- 68 cycles
- 17 thématiques
- 2 présentations de carrières de comédiens
- 50 séances commentées
- 20 films en première vision
- 7 films de cinéastes genevois et romands programmés
- 12 conférences
- 10 rencontres avec des personnalités du cinéma (hors festival)

### Collaborations

En 2009, le CAC-Voltaire a accueilli durant 40 jours au total les festivals suivants :

Black Movie, FIFDH, CTE, Filmar en America latina, FIFOG, Festival des cinémas arabes et Festival du film israélien.

### Liens avec les écoles

1'302 élèves se sont rendus au CAC-Voltaire et ont assisté à une trentaine de projections. A noter que les valeurs cibles arrêtées dans la convention s'élevaient à 2'000 élèves et 50 projections par année.

Il n'y a pas eu de nouvelles collaborations développées avec les ordres d'enseignement ou avec la HEAD.

Sur le plan pédagogique, les attentes, en particulier de l'Etat de Genève, n'ont pas été entièrement satisfaites.

Cinéma des aînés (à l'Auditorium Arditi-Wilsdorf)

Indicateurs :

4 cycles de 5 films en 2009 pour un total de 2'820 spectateurs (contre 3'937 spectateurs en 2008, 2'790 en 2007 et 2'890 en 2006)

Même si le nombre de spectateurs en 2009 est en baisse rapport à 2008 (les projections de Bienvenue chez les Ch'tis et de la Môme avaient fait salle comble), le succès du Cinéma des aînés est largement confirmé par la fréquentation et la fidélité du public, en ligne avec les années 2006 et 2007. La Ville, qui subventionne chaque billet vendu, se dit très satisfaite.

Location de films (copies propriété du CAC-Voltaire louées à des tiers)

En 2009, 114 copies ont été louées, avec droits ou sans droits.  
Montants selon les comptes : 60'972 F (contre 75'181 en 2008).

Présence dans les festivals

Le CAC-Voltaire a entretenu des liens usuels avec différents festivals internationaux.

### **3. Conclusion et perspectives**

L'évaluation réalisée au terme de cette convention 2009-2010 a permis, d'une part, de mettre en valeur le travail réalisé chaque année par la petite équipe du CAC-Voltaire, et, d'autre part, de renforcer le dialogue entre les parties à un moment important de la vie du CAC-Voltaire.

Sur le plan financier, la gestion a été prudente et les comptes 2009 se sont soldés avec un résultat positif. Pour 2010, le CAC-Voltaire prévoit également de terminer l'année avec un boni afin de pouvoir faire face aux dernières charges qui n'arriveront qu'en 2011 (clôture et révision des comptes notamment).

Néanmoins, sur les 14 points évalués au chapitre 2, quatre sont partiellement atteints et un n'est pas atteint. Quant aux indicateurs d'activité régulière du CAC-Voltaire en 2009, ils sont pour la plupart en-dessous des cibles convenues. Durant l'année 2009, ce sont 223 films qui ont été projetés, contre 300 annoncés, pour environ 23'596 spectateurs hors festivals, contre 33'000 attendus.

Les liens du CAC-Voltaire avec les écoles, bien que très présents, ont malheureusement été au-dessous des attentes, et les nouvelles collaborations avec les ordres d'enseignement et avec les étudiants de la filière cinéma de la HEAD sont restées inexistantes.

Comme prévu, au terme de cette convention 2009-2010, la subvention pour les années 2011 et suivantes fait l'objet d'une mise au concours. Une annonce est d'ores et déjà parue dans la presse. Relevons que, dans le cahier des charges remis à tous les candidats souhaitant déposer un dossier, une collaboration avec le personnel actuellement employé par le CAC-Voltaire est souhaitée. En effet, la Ville et l'Etat de Genève se soucient de l'avenir des collaborateurs du CAC-Voltaire, dont les contrats seront dénoncés au 31.12.2010. Une réunion a été organisée entre les représentants des deux collectivités publiques et le personnel, afin de pouvoir informer les collaborateurs et répondre à leurs nombreuses préoccupations.

Enfin, cette convention de subventionnement 2009-2010 correspond aux deux dernières années du CAC-Voltaire sous la direction de son emblématique directeur Rui Nogueira. L'apport indéniable de ce dernier pour Genève et pour le 7<sup>e</sup> art est salué unanimement. Son action aura en effet marqué plusieurs générations de cinéphiles dans notre cité. Qu'il soit remercié chaleureusement pour toutes les activités réalisées durant sa carrière à Genève et pour son investissement passionné au CAC-Voltaire. Au terme de cette convention, il est ainsi proposé que la collection de films sélectionnés par le directeur du CAC-Voltaire durant les quelque 30 années au service de la collectivité, soit remise à la cinémathèque suisse sous la dénomination de "Fonds Rui Nogueira". La Ville et l'Etat de Genève sont prêts à entreprendre toutes les démarches y relatives afin que soit pérennisée ladite collection et que le nom de Rui Nogueira reste dans les mémoires.

## Annexes

### Annexe 1 : Tableau de bord

CAC - Voltaire		Valeurs cibles	2009	2010
<b>Indicateurs personnel</b>				
<b>Personnel administratif et technique (PAT)</b>	Nb de postes PAT fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)		8,5	
	Nombre de personnes		13	
<b>Stagiaires et mandats à durée déterminée</b>	Nombre de semaines/an (festivals)		6 à 8	
	Nombre de personnes		6	
<b>Indicateurs d'activités</b>				
<b>Nombre de projections:</b>	dans le cadre de festivals	300	223	
	dans le cadre de la programmation	2'700	2'382	
<b>Nombre de projections scolaires</b>	Nombre de projections pour les classes du DIP	50	21	
<b>Nombre de spectateurs:</b>	dans le cadre de festivals	14'000	13'054	
	dans le cadre de la programmation	33'000	23'596	
<b>Nombre de projections gratuites</b>	Nombre de projections gratuites hors projections scolaires	20	20	
<b>Nombre de spectateurs scolaires</b>	Nombre d'élèves/étudiants DIP ayant assisté aux projections scolaires	2'000	1'302	
<b>Nombres de copies louées</b>	Copies propriété du CAC louées à des tiers	650	109	
<b>Nombre de films programmés</b>	Différents films programmés dans l'année	650	536	
<b>Indicateurs financiers</b>			Prévisionnel 2009	
<b>Salaires PAT</b>	Total salaires + charges sociales	<b>cf plan financier</b>	585'654	
<b>Charges de production</b>			192'466	
<b>Charges de fonctionnement</b>	Frais de fonctionnement + salaires fixes + locaux VdG + autres charges		786'206	
<b>Total des charges</b>	Total des charges y.c. subventions en nature		978'671	
<b>Recettes billetterie</b>	Recettes liées à la vente de billets		388'011	
<b>Subventions des collectivités publiques (Ville et Etat)</b>	Subvention DIP + subvention Ville y.c. subvention en nature		604'152	
	Subvention DIP + subvention Ville hors subvention en nature		536'532	
<b>Dons et autres sources de financement</b>	Dons + autres subventions publiques et privées		0	
<b>Total des produits</b>	Total des produits y.c. subventions en nature		992'163	
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net		388'011	
<b>Ratios</b>				
<b>Part d'autofinancement</b>	(Recettes billetterie + ventes et produits divers) / total des produits		39%	
<b>Part Subventions Ville et Canton</b>	(subventions Ville+Etat y.c. subv en nature) / total des produits y.c. subventions en nature		61%	
	(subventions Ville+Etat) / total des produits hors subventions en nature		58%	
<b>Part de financement autre</b>	(Dons + autres subventions publiques et privées) / total des produits		0%	
<b>Part charges de personnel</b>	Charges de personnel / total des charges		60%	
<b>Part charges générales de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement / total des charges		80%	
<b>Billetterie</b>				
<b>Nombre de cartes de fidélité</b>			267	
<b>Billets tarif normal</b>	Billets plein tarif vendus 14.-		8'609	
<b>Billets à prix réduit</b>	Billets écoliers et AVS vendus 8.-		13'017	
	Billets chômeurs et universitaires vendus 12.-		3'686	
<b>Billets de faveur</b>	Accréditations + invitations		595	
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets avec carte de fidélité		4'096	
<b>Billets tarif 20 ans/20 francs</b>	Billets 20ans/20francs vendus 10.-			
<b>Total</b>			30'003	

## Annexe 2 : Plan financier actualisé

	BILAN 2008	BUDGET 2009	BILAN 2009 (avant contrôle)2009	BUDGET 2010 actualisé
<b>CL. 3 CHARGES FRAIS GENERAUX</b>				
<b>30 - FRAIS DE PERSONNEL</b>				
PERSONNEL ADMINISTRATIF	319'400.00	315'000.00	316'400.00	320'000.00
PERSONNEL TECHNIQUE	96'652.00	100'000.00	94'422.00	95'000.00
PERSONNEL ADMINISTRATIF AUX	30'792.40	35'000.00	35'584.25	34'000.00
PERSONNEL AUX TECHNIQUE	78'508.70	80'000.00	88'211.15	80'000.00
REMBOURSEMENT SALAIRES APG	-722.20		-21'498.25	
CHARGES AVS/AC/AF	36'766.80	37'000.00	35'725.50	38'000.00
CHARGES PREVOYANCE	21'559.65	20'000.00	19'774.30	20'000.00
CHARGES ASSURANCES SOCIALES	10'691.90	10'000.00	8'328.85	10'000.00
FRAIS REPAS/DEPLACEMENTS PERSONNEL	11'297.00	10'000.00	7'862.40	10'000.00
AUTRES FRAIS PERSONNEL	240.50	500.00	843.90	500.00
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>605'186.75</b>	<b>607'500.00</b>	<b>585'654.10</b>	<b>607'500.00</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>				
FRAIS DE BUREAU	8'479.31	8'500.00	8'133.63	8'500.00
TELEPHONE - FAX - INTERNET	7'933.40	8'000.00	7'341.25	8'000.00
PORT & AFFRANCHISSEMENT	7'360.75	8'000.00	6'543.31	7'500.00
ASSURANCES COMMERCE	3'664.30	3'500.00	3'545.50	3'500.00
INTERETS & FRAIS BANCAIRES	942.66	1'000.00	660.31	1'000.00
ABONNEMENTS	850.00	1'000.00	814.00	1'000.00
LOCATION MATERIEL DE BUREAU		500.00		
PHOTOCOPIEUSE	7'373.10	6'500.00	4'533.78	6'500.00
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	450.00	600.00	975.00	1'000.00
IMPOTS - TAXE PROFESSIONNELLE	781.85	600.00		1'000.00
REVISSEUR/HONORAIRES	4'606.65	4'000.00	3'282.35	4'000.00
PROVISION-PERTE SUR DEBITEURS	80.70	1'000.00	14'246.00	1'000.00
<b>TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>42'522.72</b>	<b>43'200.00</b>	<b>50'075.13</b>	<b>43'000.00</b>
<b>FRAIS DE PROMOTION</b>				
FRAIS DE REPRESENTATION	6'509.60	10'000.00	6'976.00	8'000.00
FRAIS DE DEPLACEMENT	11'635.25	15'000.00	14'228.00	15'000.00
ANNONCES/PAVES DE PRESSE	468.05	1'000.00	576.65	1'000.00
COLONNES MORRIS			246.00	
PROGRAMMES/IMPRESSION FLYERS	2'173.50	5'000.00	3'217.45	3'500.00
SON/EXPO/PHOTO	86.10	2'500.00	172.20	1'000.00
<b>TOTAL FRAIS DE PROMOTION</b>	<b>20'872.50</b>	<b>33'500.00</b>	<b>25'416.30</b>	<b>28'500.00</b>
<b>FRAIS DE LOCAUX</b>				
LOYER	11'576.00	12'500.00	11'576.00	12'500.00
FRAIS CHAUFFAGE - ELECTRICITE	10'570.25	10'000.00	10'438.00	12'000.00
MISE A DISPOSITION LOCAUX MAISON GRUTLI	66'262.00	67'620.00	67'620.00	68'090.00
NETTOYAGE	20'347.80	20'000.00	21'381.60	22'000.00
REPARATION SALLES-AMENAGEMENT	6'203.05	2'000.00	9'876.35	5'000.00
INSTALLATION TECHNIQUE			-	
<b>TOTAL FRAIS LOCAUX</b>	<b>114'959.10</b>	<b>112'120.00</b>	<b>120'891.95</b>	<b>119'590.00</b>
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>783'541.07</b>	<b>796'320.00</b>	<b>782'037.48</b>	<b>798'590.00</b>
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>				
<b>EXPLOITATION</b>				
ACHATS BILLETS	3'695.09	4'000.00	1'944.01	3'000.00
ACHATS CARTES CINE PASS	4'500.00	1'000.00	5'630.00	6'000.00
LOCATIONS FILMS (part distributeur)	112'357.23	105'000.00	88'075.81	100'000.00
DOUANE/LOCATION FILMS (transitaires)	10'431.00	10'000.00	5'510.70	8'000.00
FRAIS DE PORT (copies suisses)	8'369.35	8'000.00	8'683.60	10'000.00
DROIT DE DIFFUSION	61'781.80	55'000.00	30'071.00	25'000.00
SUJISA	5'408.90	6'000.00	4'884.30	5'000.00
LOCATION MATERIEL TECHNIQUE		1'000.00	-	1'000.00
ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE	299.00	1'000.00	-	1'000.00
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU		1'500.00	3'183.27	2'000.00
INVITATIONS CINEASTES	6'987.17	5'000.00	7'292.00	8'000.00
FRAIS ANIMATION	8'800.00	4'000.00	4'500.00	5'000.00
FRAIS DIVERS	3'530.05	650.00	-	1'000.00
CINEMAS DES AINES	10'324.84	7'000.00	9'883.00	10'000.00
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>236'484.43</b>	<b>209'150.00</b>	<b>169'657.69</b>	<b>185'000.00</b>
<b>ACHATS AMORTIS DIRECTEMENT</b>				
ACHATS FILMS	70'848.51	55'000.00	19'332.65	25'000.00
ACHAT MATERIEL TECHNIQUE			2'976.20	5'000.00
ACHATS MOBILIER DE BUREAU		1'500.00	499.25	1'000.00
ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE		2'000.00	-	2'000.00
<b>TOTAL ACHATS AMORTIS DIRECTEMENT</b>	<b>70'848.51</b>	<b>58'500.00</b>	<b>22'808.10</b>	<b>33'000.00</b>
<b>AMORTISSEMENTS ACHATS</b>				
AMORTISSEMENTS MOBILIER	1'440.00	1'000.00	1'350.00	1'000.00
AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE			-	1'000.00
AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMATIQUE	4'553.90	4'500.00	3'999.00	600.00
<b>TOTAL AMORTISSEMENT</b>	<b>5'993.90</b>	<b>5'500.00</b>	<b>5'349.00</b>	<b>2'600.00</b>
<b>TOTAL ACHATS ET AMORTISSEMENT</b>	<b>76'842.41</b>	<b>64'000.00</b>	<b>28'157.10</b>	<b>35'600.00</b>
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>313'326.84</b>	<b>273'150.00</b>	<b>197'814.79</b>	<b>220'600.00</b>
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX &amp; EXPLOITATION</b>	<b>1'096'867.91</b>	<b>1'069'470.00</b>	<b>979'852.27</b>	<b>1'019'190.00</b>

<b>PRODUITS SPECTACLES</b>				
<b>RECETTES</b>				
CINEMA - BILLETTERIE	322'810.00	320'000.00	280'720.00	300'000.00
LOCATIONS FILMS	75'181.55	100'000.00	60'971.99	65'000.00
LOCATIONS SALLES	20'050.00	10'000.00	17'427.00	20'000.00
CARTES DE FIDELITES	6'900.00	5'000.00	4'260.00	6'000.00
CARTES DE MEMBRES	700.00	1'500.00		
CARTES CINE PASS	7'684.95	10'000.00	10'414.39	12'000.00
LIBRAIRES (AFFICHES, LIVRES)		500.00		
CINEMA DES AINES	19'655.00	15'000.00	14'100.00	15'000.00
DIVERS	4'343.97	1'000.00	117.49	1'000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>457'325.47</b>	<b>463'000.00</b>	<b>388'010.87</b>	<b>419'000.00</b>
<b>SUBVENTIONS ET AUTRES</b>				
SUBVENTION VILLE DE GENEVE	134'500.00	134'500.00	134'500.00	134'500.00
SUBVENTION ETAT DE GENEVE	371'000.00	371'000.00	371'000.00	371'000.00
VILLE DE GENEVE - CINEMA DES AINES	11'755.90	18'000.00	16'282.80	18'000.00
VILLE DE GENEVE - FETE DE LA MUSIQUE	4'500.00	4'500.00	4'500.00	-
SPONSORING - DON	4'882.34	10'000.00	-	
VILLE DE GENEVE - billets accès à la culture/20ans-20chf	5'326.00	5'000.00	3'367.00	4'000.00
VILLE DE GENEVE - CHQ CULTURE	2'520.00		1'960.00	2'000.00
VILLE DE GENEVE "MISE A DISPOSITION LOCAUX"	66'262.00	67'620.00	67'620.00	68'090.00
VILLE DE GENEVE - AFFICHAGE COLONNES MORRIS			246.00	
AUTRES PRODUITS	11'000.00		4'922.00	1'000.00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>611'746.24</b>	<b>610'620.00</b>	<b>604'397.80</b>	<b>598'590.00</b>
<b>TOTAL RECETTES &amp; SUBVENTIONS</b>	<b>1'069'071.71</b>	<b>1'073'620.00</b>	<b>992'408.67</b>	<b>1'017'590.00</b>
PERTE/BENEFICE PREVISIBLE	-27'796.20	4'150.00	12'556.40	-1'600.00